T +33(0)390214895

www.coe.int/congress

congress.web@coe.int

Ref. CG-PR 33 (2015)

Le Secrétaire d'État à l'administration locale du Portugal signe une feuille de route sur la démocratie locale avec le Congrès

Lisbonne, 10.09.2015 - Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et les autorités nationales portugaises ont signé, le 9 septembre 2015, une feuille de route relative à la mise en œuvre de la réforme de décentralisation au Portugal. Cette signature a fait suite à l'adoption par le Congrès d'une recommandation sur la situation de la démocratie locale au Portugal (Recommandation 323 (2012)) et à un dialogue post-suivi constructif sur la Charte européenne de l'autonomie locale, débuté en 2013.

António Leitão Amaro, Secrétaire d'État à l'administration locale, s'est félicité de la signature de la feuille de route concernant le Portugal. « La coopération avec le Congrès est un exercice exigeant mais très constructif. Nous avons utilisé ses procédures de monitoring et de post-monitoring pour améliorer notre situation politique et aller plus loin en matière de démocratie locale », a-t-il déclaré. « Nous souhaitons poursuivre notre dialogue avec le Conseil de l'Europe et le Congrès », a-t-il conclu.

La délégation du Congrès a rencontré le secrétaire d'Etat à l'administration locale régulièrement pour discuter des points clés de la recommandation. Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC), vice-présidente du Congrès a souligné que la signature marque « une étape importante dans notre engagement commun à œuvrer dans la même direction pour améliorer la démocratie locale fondée sur les principes énoncés dans la Charte européenne de l'autonomie locale. « Ce post-suivi au Portugal est le premier dans la partie occidentale du continent européen et il restera exemplaire », a ajouté en signant, l'acte officiel de la feuille de route au nom du Congrès.

Le rapporteur du Congrès sur la situation de la démocratie locale au Portugal, Jos Wienen (Pays-Bas, PPE/CCE) qui a participé à la cérémonie, a souligné que « la volonté du gouvernement portugais d'organiser ces échanges de vues réguliers témoigne de l'attention accordée à la démocratie locale et à la mise en œuvre effective de la Charte européenne de l'autonomie locale ».

Artur Torres Pereira, chef de la délégation portugaise auprès du Congrès a déclaré que cette signature ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire des relations entre le Portugal et le Conseil de l'Europe.

La première feuille de route de ce type a été signée avec le gouvernement ukrainien en mai 2015. D'autres dialogues post-suivi sont en cours avec les gouvernements de la Géorgie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Arménie et de Moldova. Ils devraient eux aussi mener à l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du Congrès.

Liens:

Recommandation 323 (2012)

Galerie photos

Feuille de route (en anglais)

Feuille de route (en portugais)

Contact : Stéphanie Poirel, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 324 membres titulaires et 324 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux:
Anders Knape (Suède, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions: Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC)

Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)